

GÎTE DE L'ARBRE PERCHE - CONTRAT DE RÉSERVATION

Nous serions ravis de vous accueillir pour votre séjour à Langel au gîte de l'arbre perché !
Matias et Odile Ospital, Olivette et Jardin de Langel, Domaine de Langel, 11110 Armissan
04 68 27 17 22 / 07 68 10 02 40 / contact@olivettedelangel.fr / https://olivettedelangel.fr

M., Mme :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

souhaite recevoir par mail les nouvelles de l'Olivette de Langel (cocher la case)

Votre séjour se déroulera du (arrivée entre 16h et 20h, prévenir en amont)
au.....(départ avant 11h).

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants de moins de 2 ans :

Nombre d'enfants de 2 à 12 ans :Nombre de jeunes de 12 à 18 ans :

Désignation	Coût unitaire	Coût total
.....nuitées pourpersonnes	> <i>pour 2 personnes</i> 80€ ou 75€ à partir de 3 nuits > <i>pour 3 à 6 personnes</i> 120€ ou 110€ à partir de 3 nuits 660€ semaine (7 nuitées) 20€/pers. supplémentaire/nuit	
Forfait ménage fin de séjour (recommandé)	50€	
..... draps (non obligatoire)	10€/lit	
.....linge de toilette (non obligatoire)	5€/pièce	
Forfait consommation électrique	Forfait de 20kw/h par jour pour le séjour Au delà facturé 0,40€ kw/h	compris
Taxe de séjour	1,15€/adulte/nuitée	
TOTAL		

Modes de paiement acceptés : virement, chèque à l'ordre de M. Ospital, espèces (pas de CB)

Pour confirmer la présente réservation, merci de nous adresser un acompte de 25 % du prix total du séjour, soit€ à régler par virement ou chèque bancaire à l'ordre de M. Ospital avant le Le solde d'un montant de€ sera réglé à l'arrivée.

Le dépôt de garantie (caution) d'un montant de 300€ est à remettre à l'hébergeur à l'arrivée après l'état des lieux. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

Nous soussignés, M. / Mme....., déclarons être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissances de l'état descriptif et des conditions générales ci-après.

A....., le Signature

Conditions générales et particulières de vente – gîte de l'arbre perché

Article 1 : durée du séjour. Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 : conclusion du contrat. La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du loueur. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au loueur.

Article 3 : annulation par le locataire. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée postale ou électronique adressée au prestataire partie au contrat.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au loueur. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24h qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le loueur peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au loueur.

b) si le séjour est écourté et sauf cas de force majeure, le prix de la location reste acquis au loueur. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : annulation par le loueur. Le loueur reverse au locataire l'intégralité des sommes.

Article 5 : arrivée. Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le loueur.

Article 6 : règlement du solde: Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 7 : état des lieux. Un inventaire est signé par le locataire et le loueur à l'arrivée. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le forfait ménage recommandé est calculé a minima, il est demandé aux locataires de rendre le gîte vide de tous déchets et dans un état de propreté correct.

Article 8 : dépôt de garantie ou caution. A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au présent contrat est demandé par le loueur. Après l'établissement de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le loueur dans un délai d'une semaine.

Article 9 : utilisation des lieux. Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. le gîte est entièrement non fumeur. Il est demandé aux locataire une vigilance particulière au risque incendie, notamment en saison sèche.

Article 10 : capacité. Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 8 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le loueur peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera en conséquence considérée à l'initiative du client.

Article 11 : animaux. les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans le gîte. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le loueur peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 12 : assurances. Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 13 :paiement des charges. En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du loueur, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et un justificatif est remis par le loueur.

État descriptif et état des lieux du gîte de l'arbre perché

Le gîte d'environ 70m² est situé au 2ème étage du domaine et accessible avec un escalier extérieur indépendant à partir du parc du domaine. La capacité d'accueil est de 6 personnes avec autorisation exceptionnelle de 2 personnes supplémentaires (canapé-lit). Tous les équipements listés dans le présent état descriptif sont en bon état d'usage et de propreté à l'arrivée du locataire.

<http://olivettedelangel.fr/hebergement/>

État descriptif

Séjour-cuisine de 27m² avec cuisine équipée

Coin salon avec radio mais non équipé de téléviseur, canapé convertible (état neuf) avec housse de protection, table basse sur tapis, bibliothèque avec 2 tiroirs, vaisselier

Connexion Wifi, chauffage/climatisation réversible

Chambre 1 de 10m² : un lit double en 140, 1 couette, 2 oreillers, 2 petites descentes de lit, 2 tables de nuit et 2 lampes de chevet, bureau et chaise, armoire-penderie, chauffage/climatisation réversible

Chambre 2 de 23m² : un lit double en 140 et 2 lits simples en 90, 3 couettes, 4 oreillers, 2 petites descentes de lit et 1 grande, 3 tables de nuit et une tablette, 4 lampes de chevet, 2 armoires-penderie, 1 chaise, cloison de séparation en panneaux japonais, chauffage/climatisation réversible

Salle de bain-WC de 4m² : douche, évier, machine à laver, WC

Liste des équipements

Cuisine

- électroménager : machine à café, bouilloire, micro-onde, frigo et mini congélateur, grand four, 4 plaques électriques, lave vaisselle 6 couverts
- 2 planches à découper en bois
- 1 porte sopalin
- égouttoir vaisselle en bois et égouttoir couvert en inox

Placard :

- 1 cocotte minute
- 3 casseroles dont une cocotte sans couvercle, 2 couvercles
- 4 plats à four
- 4 poêles dont 1 poêle à crêpes
- 2 passoirs

Tiroir :

- 18 fourchettes, 18 couteaux, 18 cuillères à soupe, 18 cuillères à dessert
- râpe, rouleau à pâtisserie, ramasse pâte, fouet
- 4 couteaux de cuisine (2 petits, 2 grands), 1 couteau à pain, louche, écumoir, 3 spatules au bois, spatule en plastique, 1 presse citron inox, tire bouchon, décapsuleur, ouvre-boîte, petite passette, boule à thé, paire de ciseau, bouchon à huile, bouchon liège et bois
- divers : 1 moulin à café ancien, 3 pots en verre, 1 pot en grès, 2 corbeille osier, 1 cendrier

Vaisselle

- électroménager : blender, grille pain
- 13 assiettes, 6 assiettes à soupe, 3 écuelles, 5 assiettes à dessert rondes et 3 carrés

- 5 plats de service creux, 1 plat à tarte
 - 2 saladiers en verre (1 grand, 1 petit)
 - 6 tasses à café et 6 soucoupes
 - 13 tasses
 - 3 bols et 3 petits bols
 - 17 verres, 12 verres à pied, 12 flûtes à champagne, 6 ecocup
 - 1 moule à tarte, 1 moule à gâteau
 - 6 tupperwares
 - 1 verre doseur
 - 1 pichet à eau
 - 1 théière
 - 4 torchons propres, 1 manic
- #### Bibliothèque salon
- Livres et albums : L'homme qui dessinait des arbres (Frédéric Mansot), Histoires d'arbres (Philippe Domont), Le livre des plumes, 9 romans, 3 BD, Narbonne (Plonk et Replonk), Voir Grand
 - jeux : jeu de carte, jeu de tarot, Uno de voyage, jeu d'énigmes, cartes des étoiles (24), Hanabi
 - documentation touristique à disposition
- #### Placard couloir
- aspirateur à sac
 - balai et ramasse poussière complet
 - balai serpillière à frange
 - sceau de ménage
 - étendoir à linge et pinces à linge
 - table à repasser, fer à repasser
 - produits ménagers
- #### Salle de bain
- sèche cheveux